

*ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*



**DYNAMIQUE DES GROUPES DES PEUPLES AUTOCHTONES (DGPA/RDC)**

**8 Bis , avenue des Trois Vallées- Quartier Joli- Parc - MaCampagne**

**Commune de Ngaliema**

**KINSHASA/ RDC**

**Tél: 00243 994535744**

**E-mail: dgpardc@yahoo.fr**



**RESEAU RESSOURCES NATURELLES (RRN/RDC)**

**PLATE-FORME NATIONALE DE MONITORING ET DE GOUVERNANCE**

**COORDINATION NATIONALE**

**Avenue du Progrès n°251, Kinshasa-Barumbu**

**Tél. +243818148539 / +243998182145/ +24315149158/+243998429006**

**Courriel:rrnrdc@yahoo.fr/ rrnrdc@vodanet.cd**

**Siteweb:www.rrnrdc.org**

# ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux

Réduction des Emissions liées à la Déforestation  
et à la Dégradation des Forêts ( REDD)



Photo Barthélémy B.(CEDEN)



**RAINFORREST  
FOUNDATION**



**DGPA/RDC**



**RRN/RDC**

Septembre 2009

*ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

# **ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux**

**Réduction des Emissions liées à la Déforestation  
et à la Dégradation des Forêts (REDD)**

*Equipe rédactionnelle :*

- Réseau Ressources Naturelles (RRN)
- Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA)



**RAINFORST  
FOUNDATION**



**DGPA/RDC**



**RRN/RDC**

**Septembre 2009**

Mise en page et supervision graphique: Emmanuel Kokolo- Impression IPC

<b>Sommaire</b>	<b>Page</b>
Liste des abréviations .....	4
Avant- propos.....	5
Remerciement.s.....	6
<b>1.Changement Climatique et REDD.....</b>	<b>7</b>
1.2. Qu'est-ce que le changement climatique?.....	7
1.2. Qu'entend -on par gaz à effets de serre (GES)? .....	9
1.3. Impacts du changement climatique.....	11
1.4. La REDD et le changement climatique.....	12
<b>2. Qu'est-ce que la REDD?.....</b>	<b>17</b>
2.1.Origine de la REDD.....	17
2.2. Définition et objectifs de la REDD.....	18
2.3. Mécanismes de financement : Approches marché et fonds carbone.....	20
2.4.Dimension politico- juridique de la REDD.....	22
2.5 Rôle de la Société civile.....	28
2.6. Opportunités et Importance du processus REDD.....	30
2.7. La REDD dans le contexte de la reforme forestière en RDC.....	32
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>34</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>43</b>

## Liste des abréviations

<b>CBFF</b>	:Congo Basin Forest Fund.
<b>CCNUCC</b>	:Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (en anglais, <b>UNFCCC</b> (United Nations Framework Convention of Climate Change).
<b>CDB</b>	:Convention sur la Diversité Biologique en anglais <b>CBD</b> (Convention of Biological Diversity).
<b>CFC</b>	:Chlorofluorocarbones.
<b>CNFO</b>	:Coalition pour les Nations de la Forêt Ombrophile.
<b>COP</b>	:Conférence des Parties (en anglais, Conference of Parties)
<b>COP/RP</b>	:Conférence des Parties servant de Réunion des Parties (en anglais, <b>COP/MOP</b> Conference of Parties/serving as the Meeting of Parties).
<b>CRFN</b>	:Coalition Rainforest Nations.
<b>COMIFAC</b>	:Conférence des Ministres en charge des Forêts d' Afrique Centrale.
<b>FAO</b>	:Fund Alimentation Organization.
<b>FCPF</b>	:Forest Carbon Partnership Facility.
<b>FCPP</b>	:Forest Carbon Partnership Program.
<b>GCP</b>	:Global Canopy Programme
<b>GES</b>	:Gaz à effet de serre (en GHGs,GreenhouseGases)
<b>GIEC</b>	:Groupe Intergouvernemental des Experts sur le Changement Climatique (en anglais IPCC, Intergovernmental Panel on Climate Change).
<b>MDP</b>	:Mécanisme de Développement Propre (en anglais <b>CDM</b> , Clean Development Mechanism).
<b>MRV</b>	:Monitoring, Reportage et Vérification.
<b>P.K</b>	:Protocole de Kyoto
<b>PNFoCo</b>	:Programme national Forêts et Conservation.
<b>PNUE</b>	:Programme des Nations Unies pour le Développement.
<b>PNUD</b>	:Programme des Nations Unies pour l' Environnement.
<b>REDD</b>	:Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation.
<b>R-PIN</b>	:Plan de préparation REDD- Readness Plan Idea Note (FCPF -Banque Mondiale).
<b>R-PLAN</b>	:Plan de préparation REDD.
<b>UN-REDD</b>	:United Nation-REDD.

## **Avant-propos**

A qui s'adresse ce document? Depuis 2008, les membres de la Société civile participent activement aux discussions sur le climat. Il se fait que les organisations de la Société civile n'ont pas le même niveau de connaissance en cette matière.

Outil d'apprentissage, ce fascicule est un document pédagogique préliminaire pour comprendre les enjeux climatiques et la REDD. Une deuxième motivation de l'élaboration de ce document est le fait que la REDD vient de commencer en RDC et qu'une stratégie nationale sur la REDD est en cours d'élaboration.

Le Groupe de Travail de la Société civile pense aussi que la REDD est une question qui doit intéresser au plus haut point les Communautés locales et les Peuples Autochtones.

Ce document est aussi un outil qui peut servir de cadre d'information aux leaders locaux pour comprendre les enjeux climatiques et participer à la prise de décisions aux niveaux national, régional et international.

## **Remerciements**

C'est grâce à l'appui financier de RAINFOREST FOUNDATION que ce document a été élaboré. Nous remercions plus particulièrement ANNE MARTINUSSEN, NIKKI REISCH et LIONEL DISS de RAINFOREST FOUNDATION qui n'ont cessé de s'intéresser à la lutte pour la prise en compte des droits coutumiers et traditionnels des Peuples Autochtones et des Communautés Locales dans la mise en oeuvre de la réforme du secteur forestier en RDC.

Enfin, nous remercions aussi toutes les personnes qui ont participé très activement à l'élaboration de ce document.



## **1. Changement climatique et REDD**

---

### **1.1. Qu'est-ce que le changement climatique?**

D'après les rapports des experts de GIEC, les 150 dernières années ont été une période de forte industrialisation (la « révolution industrielle » des pays du Nord), et conséquemment, une période de forte production des gaz à effet de serre dépassant la capacité d'absorption de notre planète.

La température moyenne a déjà augmenté de 0,8°C au cours du 20<sup>ème</sup> siècle en Europe et une augmentation de la température mondiale de 2 à 2,4 °C au-dessus du seuil de l'ère préindustrielle, serait catastrophique pour l'équilibre planétaire au risque de compromettre même son existence comme c'est le cas aujourd'hui. D'où, le défi de tous les habitants de la planète terre de contribuer à l'effort commun de maintenir la température planétaire au-dessus de 2 à 2,4°C, si l'on tient à sauver la planète et y vivre !

Ainsi, les activités humaines sont la cause principale des émissions des GES (Gaz à effets de serre) et responsables du réchauffement planétaire et du changement climatique. L'usage des énergies fossiles, les industries, les usines, les véhicules, les déchets sont annuellement responsables de 80% des émissions des GES. La déforestation et la dégradation des forêts le sont de 20%. Le changement climatique a donc un lien avec les forêts<sup>1</sup>.

L'effet de serre existait toujours, car la vie sur la planète nécessite une certaine température que créent les GES en maintenant la chaleur ambiante dans le bilan énergétique des rayons que reçoit la terre à partir du soleil. Les activités humaines ont augmenté le niveau des gaz à effets de serre artificiels. C'est ce qui pose problème.

L'accumulation de plus en plus accrue des gaz polluants dans l'atmosphère depuis 1750<sup>2</sup> par le développement industriel, a contribué à élever la température moyenne de l'atmosphère.

---

<sup>1</sup> Rapport STERN.

<sup>2</sup> Selon le GIEC, l'année 1750 est considérée comme début de la période d'accumulation des GES dans l'atmosphère.

### *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

Ce phénomène est dû en partie à l'augmentation de la population mondiale et en partie au développement de la consommation de l'énergie, de l'activité industrielle et de l'agriculture.

A titre illustratif, quelques mécanismes sont présentés dans l'encadré 1.

#### **Encadré 1: Mécanismes de l'effet de serre**

##### (1) Usage des combustibles fossiles

Nous conduisons un véhicule propulsé à l'essence ou au gazole ; nous utilisons de l'électricité produite par des centrales qui consomment du charbon, du gaz naturel et du pétrole ; nous cuisinons et nous nous chauffons au bois, au charbon ou au gaz naturel. Toutes ces activités rejettent du dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

##### (2). L'utilisation des engrais azotés

Nous rejetons dans l'atmosphère du protoxyde d'azote provenant des engrais azotés utilisés dans l'agriculture, du méthane émis par les rizières et par les aliments pour bétail. Les gaz à effet de serre sont rejetés dans l'atmosphère à un rythme de plus en plus élevé.

##### (3). Production des matières synthétiques induisant des émanations des CFC

Des quantités importantes des chlorofluorocarbones (CFC) libérées lors de la production de mousses synthétiques et au cours d'autres processus industriels. Les CFC, non seulement piègent la chaleur, mais, détruisent aussi la couche d'ozone stratosphérique qui entoure la Terre.

On entend par «changements climatiques» des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours des périodes comparables (CCNUCC, 1992).

#### **☞ Ce qu'il faut retenir :**

**Dans le changement climatique, il y a deux options:  
l'ADAPTATION et l'ATTENUATION.**

☛ **Ce qu'il faut retenir :**

**Le changement climatique actuel est le fait d'une augmentation de 0,8 °C, cela peut encore aller jusqu'à plus de 1 °C, mais si elle augmente au-delà de 2°C , il y a à craindre une grave catastrophe.**

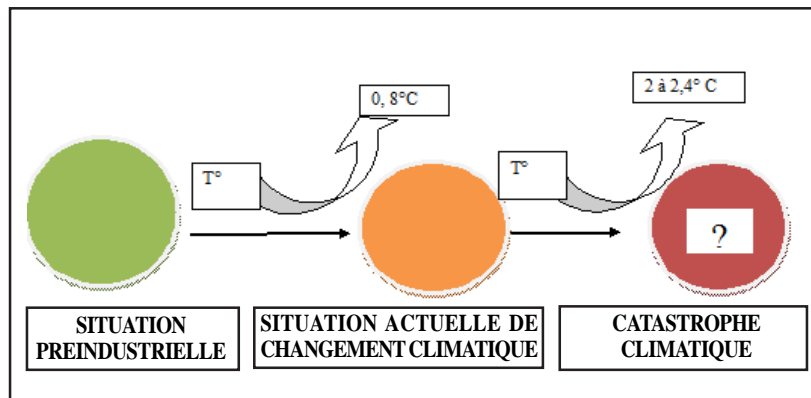


Figure 1 : Changement climatique (d'après Cyrille ADEBU)

## 1.2. Qu'entend-on par gaz à effets de serre (GES) ?

On entend par «gaz à effet de serre», les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge (CCNUCC, 1992).

De nombreux GES interviennent dans le réchauffement climatique, dont principalement six qui figurent sur la liste de Protocole de Kyoto(1998), à savoir :

- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ;
- Méthane (CH<sub>4</sub>) ;
- Oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) ;

*ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

- Hydrofluorocarbones (HFC) ;
- Hydrocarbures perfluorés (PFC) ;
- Hexafluorure de Soufre (SF<sub>4</sub>)

**Tableau 1 : Concentrations atmosphériques en volume, durée de séjour et potentiel de réchauffement des principaux gaz à effet de serre**

Gaz à effet de serre	Formule	Concentration préindustrielle	Concentration actuelle	Durée de vie (ans)
Dioxyde de carbone	CO <sub>2</sub>	278 ppm	386 ppm	>200
Methane	CH <sub>4</sub>	0,7 ppm	1,7 ppm	12 ± 3
Protoxyde d'azote	N <sub>2</sub> O	0,275 ppm	0,311 ppm	120
Dichlorodifluomethane	CFC-12	0	0,503 ppb	102
Tetrafluorométhane	CF <sub>4</sub>	0	0,070 ppb	50 000
Hexafluorure de Soufre	SF <sub>4</sub>	0	0,032 ppb	22 800

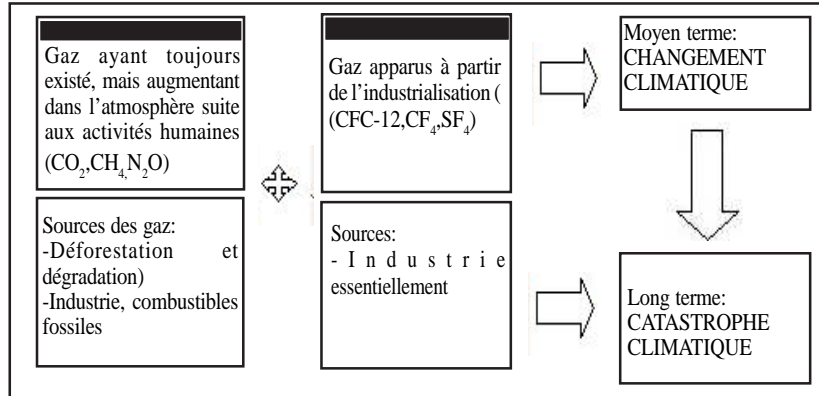
Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Gaz\\_%C3%A0\\_effet\\_de\\_serre](http://fr.wikipedia.org/wiki/Gaz_%C3%A0_effet_de_serre)

Ce tableau indique que certains gaz n'existaient pas avant l'avènement industriel. Ils sont en fait de gaz artificiels ayant une forte résilience dans l'atmosphère.

**☛ Ce qu'il faut retenir:**

**Si les émissions des GES ne sont pas réduites, il y aura à court terme continuation du réchauffement et à long terme catastrophe climatique, très grave et irréversible.**

*ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*



**Figure 2 : Scénario de changement climatique (d'après Cyrille ADEBU)**

### 1.3. Impacts du changement climatique

Partout sur la terre, on observe des changements dans le système du climat mondial : perturbations de saisons; canicules et sécheresses plus longues et plus fréquentes; inondations; dégradation des écosystèmes (y compris les forêts); sécheresse et désertification; diminution des récoltes et crises alimentaires; fonte des glaces polaires entraînant l'élévation du niveau des mers; augmentation de la fréquence et de l'intensité des cyclones tropicaux, etc.

Au-delà du phénomène El Niño, qui se déroule dans les tropiques avec une certaine régularité prévisible, il se passe actuellement des phénomènes similaires, avec des tempêtes et des ouragans d'une violence extrême et dont les fréquences sont de plus en plus rapprochées.

Pour lutter contre le changement climatique, les Nations Unies ont décidé de mettre en place des programmes d'adaptation et d'atténuation. La REDD est un des mécanismes actuellement en discussion. Plusieurs programmes et négociations sont en cours tant au niveau international que régional et national

#### **1.4. La REDD et le changement climatique**

Les forêts jouent donc un rôle important dans le cycle global du carbone (voir Figure 3). En 2005, les forêts mondiales recouvraient 4 milliards d'hectares, soit 30 % de la superficie totale des terres. Selon la FAO, les forêts mondiales stockaient 283 gigatonnes (Gt) de carbone dans leur seule biomasse, tandis que le carbone total stocké dans la biomasse forestière, le bois mort, la litière et le sol représentait 1000 Gigatonnes, soit environ 50 % de plus que la quantité que l'on trouve dans l'atmosphère. (in Rane Cortez et Peter Stephen (2009).

Les forêts jouent un rôle important dans la régulation du climat mondial, en l'occurrence les forêts tropicales, en absorbant les GES, notamment le dioxyde de carbone pendant la croissance des arbres et en « stockant » le carbone. Ce processus d'absorption appelé aussi séquestration de carbone fait des forêts tropicales l'un des « poumons de la biosphère » ou « puits naturels de la biosphère », à part les océans.

Notons que la CCNUCC (1992) définit le « puits » comme tout processus, toute activité ou tout mécanisme naturel ou artificiel qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre. Le carbone séquestré peut être libéré ou émis dans l'atmosphère sous forme de CO<sub>2</sub>, lorsque les arbres sont coupés, en cas de dégradation des forêts, la litière est exposée à la décomposition et lorsque le feu de brousse brûle la biomasse, en libérant le CO<sub>2</sub> et bien d'autres GES.

Les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts représentent environ 20% du total mondial des GES émis chaque année. En d'autres termes, les GES dus à la déforestation et à la dégradation des forêts représentent une source importante d'émissions plus que les transports (aérien, terrestre, fluvial, etc.)

##### *Sources d'émissions des gaz à effets de serre*

1. Energie fossile
2. Déforestation et Dégradation des forêts
3. Transports
4. Autres

### *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

*Lien entre le changement climatique et les forêts.*

#### **☛ Ce qu'il faut retenir:**

**Plus les forêts sont coupées, plus la planète se réchauffe, plus les forêts sont dégradées et mises en danger. un véritable cercle vicieux.**

Le changement climatique lié au réchauffement planétaire est aujourd'hui un défi réel pour notre planète et ses habitants. Il y a une prise de conscience de la gravité du danger par la communauté internationale. Mais, sa réponse est timide et pas assez efficace.

#### *Réponse de la communauté internationale*

- *La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique*  
Adopté en 1992 par plus de 150 Etats, lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro au Brésil (où 2 autres Conventions ont été adoptées : la Convention sur la Désertification et la Convention sur la Diversité Biologique)
- *Le Protocole de Kyoto (pour l'application de CCNUC)*  
Adopté en 1997. Le Protocole de Kyoto engage les pays signataires du Nord (dits pays de l'annexe 1) à réduire leurs émissions (de 5% à leur niveau de 1990). Sous le Protocole de Kyoto, il y a le *systeme "d'échange des droits d'émissions"*.

Les pays ayant souscrit au PK doivent s'acquitter de leurs obligations de réduction des GES ou alors "acheter" des "droits d'émission" (des unités de réduction) soit, des autres pays du nord qui ont des « excédents » (c'est-à-dire qui sont en dessous de leurs seuils) soit aux pays en voie de développement qui n'ont pas encore d'obligations

### *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

formelles à réduire leurs émissions. Les Etats-Unis, grands pollueurs et émetteurs des GES, n'ont pas signé le Protocole de Kyoto.

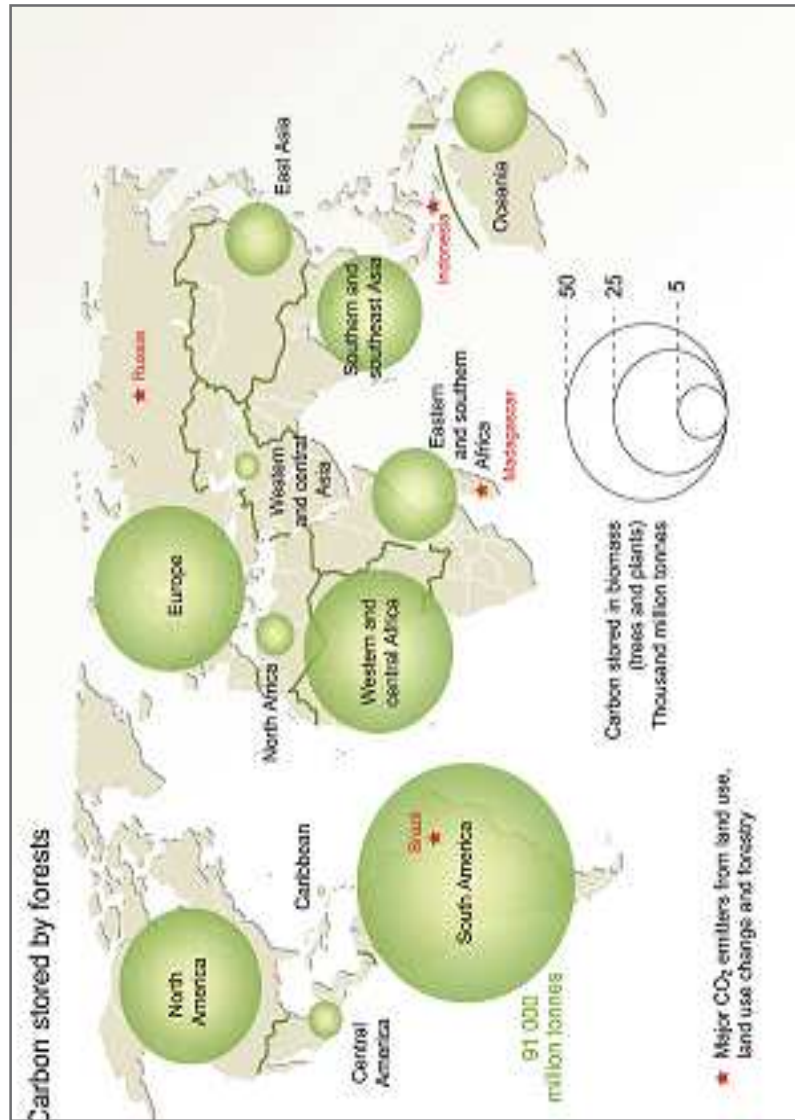
Le Protocole à travers son Mécanisme pour le Développement propre (MDP) n'intégrait que les forêts plantées ( par afforestation ou reforestation ) et pas les forêts naturelles dans les efforts en vue de l'atténuation des effets du changement climatique. Sa première période d'engagement se situe entre 2008 et 2012. Les Etats Parties sont entrain de négocier ce que sera l'après Kyoto.

*Aujourd'hui, un nouveau concept est entrain d'émerger, la REDD.* Contrairement au Protocole de Kyoto, la REDD met en avant le rôle des forêts naturelles dans l'atténuation des effets du changement climatique.

L'idée est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> en *évitant* ou en *minimisant* la destruction et/ou la dégradation des forêts, tout en assurant des revenus importants pour récompenser les forêts debout, non coupées.



ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux



**Figure 3 : Émissions issues de la déforestation et de la dégradation**  
 (Source: Emmanuelle Bournay, UNEP/GRID-Arendal (Link to web-site <http://maps.grida.no/go/graphic/carbon-inventory>))

*ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

Rappelons qu'il existe trois plus grands massifs forestiers au monde. La grande forêt tropicale d'Amazonie au Brésil en Amérique du sud est la première plus grande forêt au monde. Elle est suivie des forêts du bassin du Congo, deuxième plus grand massif forestier tropical au monde.

Les forêts du bassin du Congo comprennent les forêts de la République Démocratique du Congo (environ 60%), les autres forêts qui s'étendent de la République du Congo (Brazzaville) jusqu'en Guinée Equatoriale en passant par la République Centrafricaine, le Gabon, le Cameroun.

Donc, la RDC a un rôle très important à jouer dans la réduction du réchauffement climatique mondial. Enfin, le troisième massif forestier comprend les pays de l'Asie du Sud et de l'Océanie (Malaisie, Papouasie – Nouvelle Guinée, Indonésie, etc.)

☛ **Ce qu'il faut retenir:**

**La Déforestation et la Dégradation des forêts sont responsables de 20% d'émission des GES. Pour lutter contre ce type d'émissions, qui concernent les pays forestiers du Sud, il est impérieux de mettre en place le processus REDD.**

## 2. Qu'est-ce que la REDD?

---

### 2.1. Origine de la REDD

La prise de conscience du changement climatique remonte vers la Conférence de Rio de Janeiro qui apporte d'abord une réponse politique de la communauté internationale sur cette question du changement climatique, en élaborant la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Depuis les choses ont évolué (cfr encadré 2)

#### Encadré N°2 : Dates historiques conduisant au processus REDD

(1). 1992 : Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), adoptée en 1992 par plus de 150 Etats, lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, au Brésil (où 2 autres Conventions ont été adoptées : la Convention sur la Désertification et la Convention sur la Diversité Biologique).

(2). 1997 : Le Protocole de Kyoto (P.K) pour l'application de la CCNUCC Adopté en 1997, le Protocole de Kyoto engage les pays signataires du Nord dits de l'annexe I de la CCNUCC (pays développés) à réduire leurs émissions (de 5% à leur niveau de 1990). Le PK classe également d'autres pays comme faisant partie des pays de l'annexe II de la CCNUCC (pays en développement).

(3). 2003 : COP-6 à Milan, en Italie. Alors que jusque là les seules forêts plantées étaient prises en compte dans le cadre de MDP, c'est la première idée que les ONG «Environmental Defense» (ED, USA) et l'Institut des recherches Environnementales en Amazonie (IPAM, Brésil) lancent l'idée de compenser la réduction des émissions de GES des forêts tropicales naturelles des Pays en Développement sur base d'un scénario de référence (ou ligne de base) via les nouveaux marchés de carbone internationaux. Les réductions en-dessous de la ligne de base pourraient être vendues aux pays de l'Annexe I ou à des firmes privées.

(4) 2005 : COP-11 à Montréal, la Papouasie Nouvelle-Guinée (PNG), au nom de la Coalition des Nations des forêts tropicales humides, et avec le soutien des scientifiques et des ONG, fait une soumission pour continuer à poursuivre ardemment une réduction des émissions liées à la déforestation dans les Pays en voie de développement.

(5). 2006 : Publication du Rapport de Stern. L'analyse économique des coûts des impacts et de la prévention /adaptation au changement climatique contenue dans ce rapport a soutenu que la REDD est une solution qui peut être implementée à court-terme.

### *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

(6). 2007 : COP-13 à Bali (Indonésie). L'idée de la REDD se clarifie davantage, en débouchant sur un plan, qu'on appelle Plan d'Action de Bali ou « Feuille de route de Bali » sur la REDD, adopté lors de cette conférence des Parties . La REDD sera incluse dans l'accord après 2012, l'accord après-Kyoto en négociation. Mais comment ? Les discussions doivent continuer sur la méthodologie et les approches.

(7) 2008 : COP/MOP à Accra, qui insiste sur les mécanismes de financement (Approches fonds et Approches marché) et COP 14, à Poznan qui insiste aussi sur la nécessité des approches méthodologiques, notamment sur comment faire le monitoring, le reportage et la vérification en matière de la REDD (MRV).

(8) 2009 :COP/MOP à Bonn et bien d'autres rencontres du CNUCCC. Insistance pas seulement sur le carbone, mais aussi sur la biodiversité et d'autres indicateurs dits proxy et sur la participation et l'implication des Communautés Locales et Peuples Autochtones.

#### **☞ Ce qu'il faut retenir:**

- **REDD 2005 : COP-11 à Montréal ; REDD 2007 : COP -13 à Bali et REDD 2008:**
- **Où va-t-on dans les négociations internationales? Bientôt , COP 15 à Copenhague pour un accord global post-Kyoto intégrant la REDD.**

## **2.2. Définitions et objectifs de la REDD**

REDD est une abréviation qui signifie « **R**éduction des émissions dues à la **D**éforestation et à la **D**égradation ».Le concept renvoie à deux idées :

- **La réduction de la déforestation et de la dégradation:** C'est ce que les gouvernements ont toujours tenté de faire, mais sans succès avant que ce soit le problème climatique. On parle parfois de l'évitement de la déforestation, ou de la déforestation évitée. En réalité, la forêt est pour plusieurs usages et non comme on le regarde souvent dans le contexte

### *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

climatique comme une masse de carbone. Les objectifs de la durabilité des actions contre la déforestation et la dégradation devraient généralement tourner vers la conservation et le plan d'aménagement des allocations des terres forestières.

- ***La réduction des émissions des stocks de carbones des forêts*** : Ici, l'intérêt est tourné vers le stock de carbone. L'idée est de valoriser d'abord le carbone stocké dans les forêts.

Comme on vient de s'en apercevoir, l'idée de la REDD évolue dans les débats au plus haut niveau et devient une réalité pour certains pays qui s'appliquent à tester déjà sur le terrain. Quoi qu'on dise, l'idée de la REDD est celle-ci: « les Pays ayant la volonté et la capacité de réduire la Déforestation et la Dégardation pourraient bénéficier des compensations financières. Ceci peut être perçu à première vue comme une stratégie d'atténuation de réchauffement de la planète.»

Les objectifs de REDD sont précisés dans le Plan d'Action de Bali. Celui-ci stipule que l'objectif principal de la REDD est de contribuer à l'atténuation le changement climatique, par des approches et des incitations positives sur des questions relatives à la Déforestation et à la Dégradation dans ces pays .

Dans le cheminement du processus REDD, il y a eu trois évolutions :

- **REDD 2005** : lors de COP-11 à Montréal , la définition de ce terme ne tenait compte que de la déforestation , mais avec un accent sur les Pays qui ont été deforestés, mais qui ont un taux historique de déforestation élevé.
- **REDD 2007** : lors de COP-13 à Bali, le plan d'actions de Bali intègre la dégradation dans le processus ; ici encore, la REDD favorise plus les pays qui présentent des taux de déforestation élevés ;
- **REDD+ 2008** : lors de COP/MOP Accra et COP-14 à Poznan, la prise en compte de la conservation et de l'aménagement forestier et concerne les pays ayant des taux historiques élevés et les pays qui ont des taux assez faibles .

### **2.3. Mécanismes de financements: Approches marché et fonds carbone**

Tout programme REDD peut être financé par trois sources différentes, à savoir : un **fonds bénévole**, un **marché direct** ou un **fonds hybride** lié au marché. Un mécanisme REDD basé sur un fonds bénévole peut opérer à l'échelon national ou international<sup>3</sup>. Le financement peut provenir des fondations privées ou des agences multilatérales ou bilatérales, des gouvernements des pays concernés ou soit des entreprises privées de toute nature (Brassicoles, Hôtels,....). Ces donateurs soutiennent les efforts fournis par un pays ou une communauté dans la sauvegarde de ses forêts. Il sied de signaler que des crédits achetés par l'intermédiaire d'un fonds ne peuvent pas être utilisés pour la mise en conformité avec la bourse du carbone.

Dans l'approche marché de carbone, des crédits sont échangés en accord avec des réductions d'émissions certifiées (REC) existantes. Ces crédits de carbone peuvent être utilisés par des entreprises afin de satisfaire aux normes visées en termes d'émissions au sein de leurs systèmes « cap and trade » (de plafond et d'échanges) nationaux<sup>4</sup>.

Cette approche est donc basée sur un financement venant des privés ou des banques dans l'intention de générer des finances par un processus de vente aux enchères ou en établissant un marché mixte dans lequel des crédits REDD sont liés mais ne sont pas fongibles avec des REC existantes.

En 2008, le marché mondial du carbone a poursuivi sa croissance, avec une valeur totale des transactions estimée à environ 126 milliards de dollars US.

Il existe une assez abondante littérature sur les approches, dont certaines sont en train d'être expérimentées dans le cadre des approches volontaires et des processus nationaux REDD dans certains pays.

---

<sup>3</sup> Charlie PARKER and al, 2008 : Le Petit Livre Rouge de la REDD- Guide de propositions gouvernementales et non gouvernementales visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt. , Global Canopy Programme, novembre 2008, -

<sup>4</sup> *Ibidem*.

### *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

En termes de développement national, la Coalition des Nations pour les Forêts Tropicales (CRFN) distingue trois catégories qui nécessitent des approches et des sources de financement différentes (Cfr. Encadré 3)<sup>5</sup>.

#### **Encadré 3 : Approche de la Coalition des Nations pour les Forêts Tropicales (CRFN)**

Catégorie I - la phase de préparation utilise des fonds bénévoles afin de renforcer les capacités des pays en voie de développement. Elle peut reposer sur des plates-formes existantes - comme le FCPF (Forest Carbon Partnership Facility) de la Banque Mondiale, par exemple, ou l'initiative UN-REDD.

Catégorie II - la phase de développement utilise elle aussi des fonds bénévoles et peut comprendre une phase de test sur le marché. Elle vise à encourager et à développer une série d'activités à l'échelon national, infranational, local, ainsi qu'au niveau du projet qui doit être prise en compte dans la création d'un mécanisme REDD efficace. Ces mesures comprennent: la mise au crédit d'actions hâtives afin de s'assurer que des réductions actuelles d'émissions liées à la déforestation seront créditable après 2012; un mécanisme d'ajustement qui prend en compte les circonstances nationales ainsi que des facteurs environnementaux, sociaux et économiques; et un mécanisme lié au marché qui est totalement fongible avec des unités de quantité attribuées (UQA), mais qui est aussi complémentaire.

Catégorie III - les marchés futurs appellent à une série de mesures politiques qui doivent être additionnelles au MDP (Mécanisme de développement propre). Ce système détermine un niveau d'émissions de référence (NER) en évaluant des niveaux de déforestation au cours d'une période de référence historique qui ne doit pas être inférieure à cinq ans.

Chacune de ces approches possède ses forces et ses faiblesses. Cependant, tous les acteurs s'accordent autour du consensus selon lequel une combinaison de ces approches sera nécessaire afin de faire face aux différents stades de développement et aux besoins spécifiques des nations abritant une forêt ombrophile.

<sup>5</sup> Charlie PARKER and al, 2008: op. cit.

## **2.4. Dimension politico- juridique de la REDD**

### **Contexte juridique international**

La REDD s'inscrit dans le cadre juridique international du CCNUCC (Convention Cadre de Nations Unies sur le Changement Climatique). Cette Convention était signée en 1992 et entrée en vigueur en 1993. Cet accord international de coopération entre Etats sur les questions climatiques prévoit que les pays collectent les informations et produisent les rapports sur leurs émissions de gaz à effet de serre et sur leur effort de réduction.

Cette convention fait la différence entre les pays de l'annexe 1, riches qui ont l'obligation de donner les connaissances technologiques et les ressources financière aux pays pauvres et en développement qui ne sont pas de l'annexe 1. Ce mécanisme aide ces pays en développement à répondre aussi à leurs obligations. La REDD n'est pas prise en compte dans le Protocole de Kyoto signé au Japon en 1997 et entré en vigueur en 2005. De tous les pays faisant partie de la Convention, les USA n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto.

Beaucoup de mécanismes prévus dans le Protocole de Kyoto concernent les pays développés, notamment par l'existence des mécanismes d'échanges de quota d'émissions entre pays industrialisés, à l'exception de MDP qui incluait les aspects de reforestation et afforestation.

Les pays sous développés participaient plus à ces négociations dans le cadre d'adaptation. Suite à une décision issue de COP 7, en 2001, beaucoup de pays ont ainsi élaboré un document appelé « Plan National d'Adaptation» ,défini comme un cadre stratégique national qui identifie et priorise les besoins en matière d'Adaptation.

En mettant en place la feuille de route de Bali, en 2007, les pays en voie de développement entrent véritablement dans le débat sur l'atténuation des émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation.



### **Bref aperçu sur le fonctionnement de CCNUCC**

181 pays sont membres du CCNUCC, dont plusieurs pays en développement. Les décisions sont prises à chaque conférence annuelle de la Conférence des Parties (COP) et lors des réunions des parties.

#### **Encadré 4: Fonctionnement du CCNUCC**

Conférence des Parties : organe suprême de la présente Convention , la Conférence des Parties fait régulièrement le point de l'application de la Convention et de tous autres instruments juridiques connexes qu'elle pourrait adopter et prend, dans les limites de son mandat, les décisions nécessaires pour favoriser l'application effective de la Convention. La Conférence des Parties tient des sessions extraordinaires à tout autre moment qu'elle juge nécessaire, ou si une Partie en fait la demande par écrit, à condition que cette demande soit appuyée par un tiers au moins des Parties, dans les six mois qui suivent sa communication aux Parties par le secrétariat.

Secrétariat de Convention : Organiser les sessions de la Conférence des Parties et des organes subsidiaires de la Conférence.

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SUBSTA en anglais) : chargé de fournir en temps opportun à la Conférence des Parties et, le cas échéant, à ses autres organes subsidiaires des renseignements et des avis sur les aspects scientifiques et technologiques de la Convention.

Organe subsidiaire de mise en œuvre(SBI, en anglais ) : chargé d'aider la Conférence des Parties à suivre et évaluer l'application effective de la Convention.

Ad Hoc Working Group on Kyoto Protocol (AWG PK): Groupe de travail sur le protocole de Kyoto.

Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under Convention (AWG-LCA).

### **Implication sous-régionale et régionale en matière de la REDD**

Pour faire peser leurs opinions dans les négociations, les Etats parties formulent très souvent leurs actions et propositions au sein des blocs (groupes). Par exemple, la Coalition des Nations pour les Forêts Tropicales (CRFN), Alliance des petits états insulaires (AOSIS), COMIFAC.

### **Quelques programmes intérimaires de la REDD à travers le monde:**

#### ***1) UN- REDD: composée de trois agences des Nations Unies, à savoir FAO, PNUD et PNUE.***

Ces trois organisations ont mis en place depuis décembre 2008 le programme UN-REDD. Il y a 9 pays devant obtenir le financement : Bolivie, République Démocratique du Congo, Indonésie, Panama, Papouasie, Nouvelle Guinée, Paraguay, Zambie et Tanzanie. Pour démarrer, la Norvège a donné un financement de 35 millions de dollars américains comme contribution.

#### ***2) Programme FCPF***

Le Partenariat pour le Carbone Forestier (PCPF), lancé en décembre 2007, est une initiative de la Banque Mondiale pour assister les pays en développement dans la phase préparatoire de la REDD. Les pays concernés par ce programme sont : Bolivie, Costa Rica, République Démocratique du Congo, Gabon, Ghana, Guyane, Kenya, Laos, Kenya, Libéria, Mexique, Népal, Panama, Vietnam.

#### ***3) Programme CBFF***

Très généralement, on a tendance à confondre le fonds FCPF avec les fonds CBFF. Il n'est pas ainsi. Congo Bassin Forest Fund est un fonds mis en place au mois de juin 2008 par les Gouvernements norvégien et britannique en faveur du Bassin du Congo, dont certains projets ont un lien étroit avec le processus REDD.

*ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

**Au plan national et local**

Le processus REDD a démarré en RDC avec la formulation de R-PIN en 2008 par le Ministère de l'Environnement/ R-Plan adopté comme structure de base.

En janvier 2009, une mission conjointe UN- REDD et FCPF/Banque Mondiale inaugure le début des discussions sur la stratégie REDD en RDC.

<b>Encadré 5 : Structures de la REDD en RDC</b>	
Organe	Mission
Ministère de l'Environnement	Présider le Comité interministériel (Environnement ; Agriculture ; Affaires Foncières ; Urbanisme et habitat ; Développement Rural ; Plan ; Finances ; Mines).
Point Focal Climat	Jouer le rôle d'interface entre le Gouvernement de la République et les bailleurs des fonds et participe aux négociations sur le climat..
Coordination de la REDD	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer la gestion journalière de la coordination nationale REDD et suivre les activités prévues dans le plan de travail annuel afin qu'elles aboutissent aux résultats attendus.</li><li>- Formuler au Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions des propositions pour les membres du Comité Technique d'Experts (ou Conseil Scientifique) et assurer la mobilisation des experts nationaux et internationaux.</li><li>- Assurer le secrétariat technique du Comité National et du Comité Interministériel.</li></ul>

*ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer la coordination du processus REDD en RDC avec les autres initiatives gouvernementales et des bailleurs de fonds dans le domaine forestier y compris le lien avec le PNFCOFO, le groupe thématique des forêts ainsi que le processus régional REDD de la COMIFAC.</li><li>- Inciter et assurer une démarche participative du processus REDD par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes, notamment les communautés forestières et les peuples autochtones dans un esprit de coopération et de dialogue.</li></ul>
Comité National	<ul style="list-style-type: none"><li>- Approuver les plans de travail respectifs du Comité Interministériel et de la Coordination Nationale.</li><li>- Définir les orientations et les directives du processus REDD et décider des actions à mener.</li><li>- Assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD.</li><li>- Mettre en place un fonds national et de fixer les modalités de gestion et de redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD.</li></ul>
Comité interministériel	<ul style="list-style-type: none"><li>- Planifier la mise en œuvre des décisions du Comité National et attribuer la responsabilité de leur exécution aux structures compétentes de l'Etat.</li><li>- Identifier et mobiliser les techniciens nationaux et internationaux face aux problèmes rencontrés sur le terrain pour la mise en œuvre du processus REDD.</li></ul>

**Plan de travail sur la REDD en RDC  
(Rapport de mission UN-REDD, janvier 2009)**

- Préparer un plan de consultation et d'information des parties prenantes (à appliquer pendant la mise en œuvre du R-PLAN) et conduire des consultations auprès des principales parties prenantes.
- Préparer des Termes de Référence pour le développement de la stratégie REDD nationale.
- Préparer des Termes de Référence pour la formulation du cadre national de mise en œuvre de la REDD.
- Préparer une synthèse de la méthodologie proposée pour l'analyse des impacts sociaux et environnementaux et des termes de référence pour la mise en œuvre de l'analyse.
- Évaluer les besoins d'investissement et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la stratégie REDD.
- Préparer des Termes de Référence pour le développement d'un scénario de référence des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts.
- Préparer des Termes de Référence pour la mise en place d'un système national de monitoring, reporting et vérification (MRV) des changements d'usage du sol et des stocks de carbone.

## **2.5. Rôle de la Société civile**

### **Au niveau national**

Il existe plusieurs types d'organisations qui composent la Société civile Environnementale, notamment des ONG et associations légalement constituées et spécialisées dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et des questions de bonne gouvernance. Plusieurs secteurs sont dès lors concernés. Il s'agit de mines, écosystème forestier, biodiversité, changement climatique, gouvernance forestière, etc.

#### **Encadré 6 : Quelques types d'organisations de la Société civile en RDC**

- les organisations de défense et de promotion des droits de l'homme ;
- les organisations d'éducation civique et de paix ;
- les organisations de développement ;
- les organisations à caractère économique ;
- les organisations confessionnelles ;
- les organisations de l'environnement ;
- les Eglises ;
- les associations féminines ;
- les associations coopératives ;
- les associations communautaires et paysannes ;
- les associations socioculturelles ;
- les associations scientifiques ou savantes ;
- les associations des étudiants ;
- les associations humanitaires et philanthropiques ;
- les associations des jeunes ;
- les associations des médias ;
- les syndicats des travailleurs ;
- les syndicats des employeurs ;
- les corporations,
- les associations professionnelles

### *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

Participation de Société civile aux processus nationaux et internationaux, tant dans les négociations que dans les aspects méthodologiques :

1. Participation aux processus nationaux : Création d'un espace de travail REDD-Société civile, élaboration des politiques REDD au niveau national, sensibilisation des communautés locales, expériences-pilotes, accompagnement des communautés locales dans la mise en œuvre.
2. Participation aux débats internationaux : participation aux débats sur REDD au niveau africain (COMIFAC et autres), participation aux débats en synergie avec d'autres organisations (aussi bien du Nord que du Sud).

#### **Au niveau international**

Plusieurs organisations sont impliquées dans le processus, aussi bien dans les études que dans les négociations, soit individuellement, soit collectivement (en réseau). Cette participation est très visible à travers des multiples soumissions que ces organisations ont déjà proposées à la CCNUCC. La dernière mise à jour de GCP (2009) fait état de 13 approches de financement soumises à la CCNUCC par les ONG internationales.

Autant que le font les Parties pendant les négociations, il existe des groupes de travail au niveau international, entre autres : CAN (Climat Action Network), Réseau Justice Climat, Réseau des Peuples Autochtones, Caucus d'Accra (Réseau informel d'ONG du nord et du sud sur les Forêts et le Changement climatique initié depuis la COP 13).

## **2.6 Opportunités et Importance du processus REDD**

La REDD est une opportunité pour les pays tant forestiers des régions tropicales que pour le monde entier. Ce processus revêt un double intérêt écologique et socio-économique :

### **a. Point de vue écologique (Pour le monde et la RDC) :**

#### *i. Contribution à l'épuration de la pollution atmosphérique :*

L'avantage écologique de la REDD réside dans le fait que sur le plan d'action de Bali les parties<sup>6</sup> se sont accordées à contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique en réduisant leurs émissions de GES de -10 à -30 % d'ici 2020 en référence au seuil des émissions de GES de l'année 1990 pour les pays industrialisés mais aussi avec l'effort des pays en développement. Un 2<sup>ème</sup> scénario recommande aux pays industrialisés une réduction de -25 à -40 % d'ici 2020 de manière à atteindre une réduction de 50% des émissions globales mondiales d'ici 2050<sup>7</sup>. L'Union Européenne (UE) s'engage clairement à réduire ses émissions de 30% en cas d'accord global à Copenhague en décembre 2009.

#### *ii. Contribution à la préservation des forêts tropicales (forêts debout):*

Hormis la réduction des GES issus des combustibles fossiles, un effort soutenu de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts est envisagé pour la préservation de la biodiversité. Des programmes nationaux appropriés, alternatifs à l'exploitation industrielle de bois sont planifiés en vue de maintenir les forêts debout (forêts pour le climat). La présente option offre une réelle opportunité aux pays forestiers du sud dont la RDC d'obtenir d'importants capitaux par le paiement des services environnementaux offerts par ces forêts à la planète.

---

<sup>6</sup> Les parties : ce sont des nations ayant ratifié la convention de Kyoto I (Rio de Janeiro, 1997) et Kyoto II (Bali, 2007).

<sup>7</sup> Source : <http://archives.lesechos.fr/archives/2007/lesechos.fr/12/15/300227014.htm>



*ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

**b. Point de vue socio-économique**

*Appui à l'effort de développement socio-économique communautaire:*

Les revenus issus de la rémunération des services environnements des forêts tropicales doivent être redistribués aux acteurs locaux (Etat, prestataires de services environnementaux, sociétés civiles et communautés locales et autochtones qui sont les principaux gardiens des forêts).

Le processus REDD se révèle être une opportunité tant pour l'appel des capitaux que pour le développement durable des Communautés Locales et Peuples Autochtones.

Au vu des difficultés observées dans la rétrocession des revenus issus de l'exploitation forestière aux entités décentralisées, la mise en place des mécanismes efficaces et transparents de redistribution des bénéfices de la REDD aux communautés forestières demeure le défi majeur de l'équité du processus REDD.


Un second problème est relatif au paiement des populations forestières en se basant effectivement sur le réel coût d'opportunité<sup>8</sup> des activités de ces peuples de forêt.

**ETAPES DU PROCESSUS REDD EN RDC**

1.Stratégie nationale REDD cohérente
2.Sensibilisation /Formation
3.Bonne gouvernance
4.Réformes juridiques
5.Mise en oeuvre avec Participation
6.Partage et justice sociale



**OBJECTIFS STRATEGIQUES**

Réduction des émissions Préservation des écosystèmes Promotion des droits des Communautés locales


<sup>8</sup>Coût d'opportunité : vraie valeur tirée par les communautés de leurs activités extractives dans la forêt.

## **2.7. La REDD dans le contexte de la réforme forestière en RDC**

La RDC abrite 60 % de l'ensemble des forêts du Bassin du Congo. Quarante millions de Congolais (sur les 60 millions qui forment la population de la RDC) dépendent des forêts de la RDC pour leur survie physique et culturelle. Les communautés autochtones et locales revendiquent des droits traditionnels et coutumiers inaliénables et légitimes sur ces forêts, en dépit des dispositions légales en vigueur en matière foncière, méconnaissant ces droits.

La déforestation en RDC est encore relativement faible<sup>9</sup>. On peut alors sauver les forêts de la RDC. Néanmoins, les forêts de la RDC sont menacées en grande partie par la forte pression de l'exploitation du bois non contrôlé (industrielle et artisanale, légale et illégale).

En anticipation d'une décision internationale concernant l'inclusion de la REDD dans la prochaine phase d'un accord mondial sur le changement climatique, et avec l'appui du Programme des Nations sur la Réduction due à la Déforestation et à la Déforestation (UN-REDD), de la Banque mondiale (à travers son Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier, FPCF) et du Gouvernement norvégien, le Gouvernement Congolais veut développer un plan national sur la REDD.

Ce processus national REDD pourrait valoriser les forêts debout (non coupées) et encourager le développement des alternatives à l'exploitation du bois. Cependant, tout dépend de la manière dont il se conduit et des analyses sur lesquelles il se base.

Ce processus REDD n'arrive pas dans un vide. Depuis 2002, avec l'appui de la Banque mondiale, le Gouvernement de la RDC poursuit une série de réformes du cadre juridique et politique du secteur forestier. En grande partie, ces réformes ne sont pas encore achevées ; plusieurs des éléments les plus

---

<sup>9</sup> Selon la FAO, le taux de déforestation en RDC était de l'ordre d'environ 0,6 % en 1997 et de 0,3 % en 2006 (FAO, 2006)

*ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

importants pour la gouvernance forestière restent en suspens, y compris la clarification des droits des communautés forestières, le développement des alternatives à l'exploitation industrielle du bois, le renforcement des capacités de l'administration forestière et de la Société civile et le zonage forestier.

**☛ Ce qu'il faut retenir:**

**- Que va t-il se passer dans les pays concernés par les forêts? Les pays en développement concernés devront prendre des mesures pour réduire leurs émissions, afin d'avoir un paiement; soit par un fond, soit par un marché carbone. Les pays à faible gouvernance et ayant encore des gaps en matière des droits coutumiers, comme la RDC, devraient passer par une phase d'épuration juridique et de gouvernance forestière dans un système de fonds**

## **BIBLIOGRAPHIE**

- 1.The Congo Basin Forest Partnership (CBFP), 2006. The Forests of the Congo Basin state of the forest 2006. CBFP. 255 pages;
- 2.Woods Hole Research Centre : effectivement sur le réel coût d'opportunité<sup>11</sup> des activités de ces peuples de forêt
- 3.[Http://archives.lesechos.fr/archives/2007/lesechos.fr/12/15/300227014.htm](http://archives.lesechos.fr/archives/2007/lesechos.fr/12/15/300227014.htm)
- 4.Charlie PARKER and al, 2008 : Le Petit Livre Rouge de la REDD- Guide de propositions gouvernementales et non gouvernementales visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt. , Global Canopy Programme, novembre 2008
- 5.CAPOOR,K and AMBROSI,P, mai 2009 : État et Tendances 2009 du Marché du Carbone, IBM, FFEM et AFD, 8 p.
- 6.Emmanuelle Bournay, UNEP/GRID-Arendal Facture climatique et production d'énergie (Link to web-site <http://maps.grida.no/go/graphic/carbon-inventory>)
- 7.GIEC: Le changement climatique». Document technique VI du GIEC. Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, OMM-PNUE, Juin 2008.
- 8.GIEC: Bilan 2007 des changements climatiques, Conséquences, Adaptation et Vulnérabilité».Contribution du Groupe de travail II au Quatrième Rapport d'Evaluation du GIEC, OMM-PNUE,
- 9.GIEC, 2007. Changement climatique, Rapport Synthèse, Publié par le Panel Intergouvernemental sur le changement climatique. OMM-PNUE.
- 10..PARKER,C. and al, 2008, Le Petit Livre Rouge du REDD- Guide de propositions gouvernementales et non gouvernementales visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation de la forêt, Global Canopy Programme.
- 11.CAPOOR,K and AMBROSI, P2009. Etat et Tendances 2009 du Marché du Carbone , IBM, FFEM et AFD.
- 12.Nations Unies, 1992. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.31 pages.
- 13.Nations Unies, 1998. Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques . 23 pages

## GLOSSAIRE

### A

**Adaptation** : Initiatives et mesures prises pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels aux effets des changements climatiques réels ou prévus. On distingue plusieurs sortes d'adaptation : anticipative ou réactive, de caractère privé ou public, autonome ou planifiée. Citons à titre d'exemple l'édification de digues le long de cours d'eau ou des côtes.

**Anthropique** : Résultant de l'action de l'homme ou fait par lui.

**Atténuation** : Modification et substitution des techniques employées dans le but de réduire les ressources engagées et les émissions par unité de production. Du point de vue changement climatique, l'atténuation signifie la mise en œuvre de politiques destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer les puits.

### B

**Base de référence** : Référence pour des quantités mesurables à partir de laquelle on peut mesurer un autre résultat ; par exemple, un scénario de non-intervention sert de référence pour l'analyse des scénarios fondés sur l'hypothèse d'une intervention.

**Biocarburant** : Carburant obtenu à partir de matière organique sèche ou d'huiles combustibles d'origine végétale. L'alcool, la liqueur noire issue de la préparation de la pâte à papier, le bois et l'huile de soja sont des exemples de biocarburants.

**Biodiversité** : Diversité totale de tous les organismes et écosystèmes présents à diverses échelles spatiales (depuis les gènes jusqu'aux biomes entiers).

**Bioénergie** : Énergie tirée de la biomasse.

**Biomasse** : Masse totale des organismes vivants présents dans un périmètre ou un volume donné ; les végétaux morts depuis peu sont souvent inclus en tant que biomasse morte. La quantité de biomasse est exprimée en poids sec, en contenu énergétique (énergie) ou en teneur en carbone ou en azote.

**Biosphère** (terrestre et marine) : Partie du système terrestre comprenant tous les écosystèmes et les organismes vivants présents dans l'atmosphère, sur terre (biosphère terrestre) et dans les océans (biosphère marine) y compris la matière organique des sols et les détritiques des océans.

**Boisement** : Plantation de nouvelles forêts sur des terres qui, historiquement, n'en possédaient pas (depuis 50 ans au moins).

## *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

### **C**

**Calotte glaciaire** : Masse de glace en forme de dôme recouvrant une zone située en altitude, d'une superficie très inférieure à celle d'une nappe glaciaire.

**Capacité d'adaptation** : Ensemble des capacités, des ressources et des institutions d'un pays ou d'une région lui permettant de mettre en œuvre des mesures d'adaptation efficaces.

**Carbone noir** : Espèce d'aérosol définie de manière opérationnelle à partir de mesures de l'absorption de la lumière, de la réactivité chimique et/ou de la stabilité thermique ; le carbone noir est constitué de suie, de charbon de bois et/ou de matière organique réfractaire absorbant la lumière.

**Chaîne alimentaire** : Chaîne de relations trophiques qui se forment lorsque différentes espèces se nourrissent les unes des autres.

**Changement climatique** : Variation de l'état du climat, que l'on peut déceler (par exemple au moyen de tests statistiques) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité des propriétés et qui persistent pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels, à des forçages externes ou à des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres. On notera que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans son article premier, définit les changements climatiques comme des « changements qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

**Climat** : Au sens étroit du terme, le climat désigne en général « le temps moyen » ou plus précisément, se réfère à une description statistique fondée sur les moyennes et la variabilité de grandeurs pertinentes sur des périodes variant de quelques mois à des milliers, voire à des millions d'années (la période type, définie par l'Organisation météorologique mondiale est de 30 ans).

**CO<sup>2</sup> ou Dioxyde de carbone** : Gaz d'origine naturelle ou résultant de la combustion des combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon, etc.) et de la biomasse ainsi que des changements d'affectation des terres et d'autres procédés industriels. C'est le principal gaz à effet de serre anthropique qui influe sur le bilan radiatif de la Terre. C'est aussi le gaz de référence pour la mesure des autres gaz à effet de serre, dont le potentiel de réchauffement global est donc égal à un.

**Combustibles fossiles** : Combustibles carbonisés extraits des dépôts de carbone fossile (charbon, tourbe, pétrole, gaz naturel, etc.).

**Comifac**: Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale dont la RDC fait partie avec le Burundi, le Cameroun, le Congo- Brazzaville, le Gabon et la Guinée Equatoriale.

### *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

**Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) :** Convention adoptée le 9 mai 1992 à New York et signée par plus de 150 pays et par la Communauté européenne lors du Sommet Planète Terre, qui s'est réuni à Rio de Janeiro en 1992. Son objectif ultime est de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Elle contient des engagements pour toutes les Parties. Conformément à la Convention, les Parties figurant dans l'annexe 1 (les pays faisant partie de l'OCDE en 1990 et les pays à économie en transition) doivent s'employer à ramener en 2000 les émissions de gaz à effet de serre non réglementées par le Protocole de Montréal à leur niveau de 1990. La Convention est entrée en vigueur en mars 1994.

**Coût :** Consommation des ressources (temps de travail, capitaux, matériel, combustibles, etc.) considérée comme la conséquence d'une action.

**Cycle de carbone :** Expression utilisée pour désigner le flux de carbone (sous diverses formes telles que le dioxyde de carbone) dans l'atmosphère, les océans, la biosphère terrestre et la lithosphère.

## **D**

**Déboisement :** Conversion d'une forêt en zone non forestière.

**Déforestation :** La plupart des définitions considèrent la déforestation comme la conversion à long terme ou permanente de terrains forestiers en terrains non forestiers. La Conférence des Parties de la CCNUCC définit la déforestation comme « la conversion anthropique directe de terres forestières en terres non forestières. » Le GIEC définit la déforestation comme la « suppression permanente du couvert forestier et la conversion des terres forestières à d'autres usages, que ce soit délibérément ou en raison des circonstances » La FAO définit la déforestation comme « la conversion de la forêt à une autre utilisation des terres ou la réduction à long terme du couvert forestier en dessous du seuil minimum de 10 % ».

**Dégradation :** Par le terme « dégradation des forêts » la FAO désigne « des changements au niveau de la forêt qui affectent négativement la structure ou la fonction du peuplement forestier ou du site, réduisant ainsi la capacité à fournir des produits et/ou services ».

**Désert :** Région à très faible pluviosité, le terme « très faible » signifiant habituellement que la hauteur de précipitation y est inférieure à 1000 millimètres par an.

**Désertification :** Dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches due à divers facteurs, dont les variations du climat et l'activité humaine. Pour sa part, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification définit la dégradation des terres comme la diminution ou la disparition, dans les zones arides, semi-arides ou subhumides sèches, de la productivité biologique ou économique et de la complexité des terres cultivées non irriguées, des terres cultivées irriguées, des parcours, des pâturages, des forêts ou des surfaces boisées du fait de l'utilisation des terres ou d'un ou plusieurs phénomènes, notamment l'activité de l'homme et à ses modes de peuplement tels que (i) l'érosion des sols causée par le vent et/ou l'eau, (ii) la détérioration

### *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

des propriétés physiques, chimiques et biologiques ou économiques des sols, et (iii) la disparition à long terme de la végétation naturelle.

**Développement durable** : Développement qui répond aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

## **E**

**Ecosystème** : Système d'organismes vivant en interaction les uns avec les autres et avec leur environnement.

**Effet de serre**: Les gaz à effet de serre absorbent efficacement le rayonnement infrarouge thermique émis par la surface de la Terre ; par l'atmosphère elle-même en raison de la présence de ces gaz et par les nuages. Le rayonnement atmosphérique est émis dans toutes les directions , y compris vers la surface de la Terre . Par conséquent, les gaz à effet de serre retiennent la chaleur dans le système surface-troposphère : c'est ce qu'on appelle l'effet de serre.

**Effets liés au marché**: Incidences liées aux mécanismes du marché et qui ont une influence directe sur le produit intérieur brut (PIB)- par exemple des modifications de l'offre et du prix des denrées agricoles et d'autres biens.

**Effets non liés au marché** : Incidences sur les écosystèmes ou le bien-être qui ne sont pas facilement chiffrables en termes monétaires-par exemple un risque accru de mort prématuré ou l'augmentation du nombre de personnes menacées par la famine.

**Energie**: Quantité de travail ou de chaleur fournie. L'énergie se classe en différentes catégories et devient utile à l'homme lorsqu'elle circule d'un point à un autre ou qu'elle est convertie d'une catégorie à une autre.

**Enrichissement en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)**: Stimulation de la croissance des végétaux due à l'augmentation de la concentration atmosphérique de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Selon leur mode de photosynthèse, certains types de plantes sont plus sensibles aux variations de la concentration atmosphérique de CO<sub>2</sub>.

**Erosion** : Processus d'enlèvement et de transport des sols et des roches sous l'effet des phénomènes atmosphériques, des mouvements en masse et de l'action des cours d'eau, des glaciers, des vagues, du vent et des eaux souterraines.

**Evaporation** : Passage de l'état liquide à l'état gazeux.



## *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

### **F**

**Flux de chaleur latente** : Flux de chaleur de la surface de la Terre vers l'atmosphère qui est lié à l'évaporation ou à la condensation de vapeur d'eau de la surface du globe ; composante du bilan énergétique de surface.

**Forêt** : Type de végétation dominée par des arbres.

### **G**

**Gaz à effet de serre (GES)** : Constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et émettent un rayonnement à des longueurs d'onde données du spectre du rayonnement infrarouge thermique émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. C'est cette propriété qui est à l'origine de l'effet de serre. La vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O), le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), le méthane (CH<sub>4</sub>) et l'Ozone (O<sub>3</sub>) sont les principaux gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère terrestre. Il existe également de gaz à effet de serre résultant uniquement de l'activité humaine tels que les hydrocarbures halogènes et autres substances contenant du chlore et du brome, dont traite le Protocole de Montréal. Outre le CO<sub>2</sub>, le N<sub>2</sub>O, et le CH<sub>4</sub>, le Protocole de Kyoto traite, quant à lui, d'autres gaz à effet de serre tels que l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>), les hydrofluorocarbures (HFC) et les hydrocarbures perfluorés (PFC).

### **H**

**Habitat** : Milieu naturel ou endroit où vit une espèce végétale ou animale ou un groupe d'organismes étroitement liés.

**Hydrosphère** : Composante du système climatique formée des eaux superficielles et souterraines liquides, telles que les océans, les mers, les cours d'eau, les lacs d'eau douce, les eaux souterraines, etc.

### **I**

**Infrastructure** : Matériel de base, équipements collectifs, entreprises productives, installations et services nécessaires au bon fonctionnement et au développement d'une organisation, d'une ville ou d'un pays.

### **O**

**Ozone (O<sub>3</sub>)**: Forme triatomique de l'oxygène, l'ozone est un constituant gazeux de l'atmosphère. Dans la troposphère, il se forme naturellement, mais aussi par suite de réactions photochimiques faisant intervenir des gaz dus à l'activité humaine. L'ozone troposphérique agit comme un gaz à effet de serre.

## *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

### **P**

**Piégeage** : stockage du carbone dans des réservoirs terrestres ou marins.

**Piégeage du carbone** : piégeage de substances contenant du carbone, en particulier le dioxyde de carbone.

**Population autochtone** : Il n'existe pas de définition du terme « population autochtone » qui soit reconnue sur le plan international. Au nombre des critères communs souvent retenus par le droit international et les organismes des Nations Unies pour caractériser les populations autochtones figurent l'attachement à des habitats traditionnels géographiquement distincts, des territoires ancestraux et leurs ressources naturelles ; le maintien d'identités culturelles et sociales ainsi que d'institutions sociales, économiques, culturelles et politiques autres que celles des sociétés ou cultures dominantes ; le fait d'être issu de populations présentes dans une région donnée généralement avant la création d'Etats ou de territoires modernes et avant l'établissement des frontières actuelles ; enfin, le fait de se considérer comme faisant partie d'un groupe culturel indigène distinct et la volonté de préserver son identité culturelle.

**Projection climatique** : Projection de la réaction du système climatique à des scénarios d'émissions ou de concentration de gaz à effet de serre et d'aérosols ou à des scénarios de forçage radiatif basée généralement sur des simulations par des modèles climatiques. Les projections climatiques se distinguent des prévisions climatiques par le fait qu'elles sont fonction des scénarios d'émissions, de concentration ou de forçage radiatif utilisés, qui reposent sur des hypothèses concernant, par exemple, l'évolution socio-économique et technologique à venir. Or, ces hypothèses peuvent se réaliser ou non, et sont donc sujettes à une forte incertitude.

**Protocole de Kyoto** : Le Protocole de Kyoto à la Convention –cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adopté en 1997 à Kyoto (Japon), lors de la troisième session de la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC. Il comporte des engagements contraignants, en plus de ceux qui figurent dans la CCNUCC. Les pays visés à l'annexe B du protocole (la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et des pays à économie en transition) se sont engagés à ramener leurs émissions anthropiques de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux, hydrofluorocarbures, hydrocarbures perfluorés et hexafluorure de soufre) à 5% au moins au-dessous de leurs niveaux de 1990 pendant la période d'engagement (2008-2012). Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005.

**Puits** : Tout processus, activité ou mécanisme qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre ou d'aérosol.

### **R**

### *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

**Reboisement** : Plantation de forêts sur des terres anciennement forestières, mais converties à d'autres usages.

**Réchauffement mondial** : Augmentation progressive, prévue ou observée, de la température à la surface du globe, qui est l'une des conséquences du forçage radiatif provoqué par les émissions anthropiques.

**Reconstitution** : Utilisation d'indicateurs climatiques pour la détermination de climats (généralement passés).

**Relation trophique** : Relation écologique caractérisée par le fait qu'une espèce se nourrit d'une autre.

**Rétroaction climatique** : Un mécanisme d'interaction de certains processus du système climatique est appelé rétroaction climatique lorsque le résultat d'un processus initial provoque, dans un second processus, des changements qui influent à leur tour sur le processus initial. Une rétroaction positive renforce le processus initial, alors qu'une rétroaction négative l'atténue.

## **S**

**Scenario** : Description vraisemblable et souvent simplifiée de ce que nous réserve l'avenir, fondée sur un ensemble cohérent et intrinsèquement homogène d'hypothèses concernant les principales relations et forces motrices en jeu. Les scénarios peuvent être établis à partir de projections mais sont souvent basés sur des informations complémentaires émanant d'autres sources, parfois accompagnées d'un canevas circonstancié.

**Sécheresse** : En termes généraux, la sécheresse est « une absence prolongée ou une insuffisance marquée de précipitations », « une insuffisance de précipitations entraînant une pénurie d'eau pour certaines activités ou certains groupes » ou « une période de temps anormalement sèche suffisamment longue pour que le manque de précipitations cause un déséquilibre hydrologique « sérieux » (Heim 2002).

**Stratosphère** : Région très stratifiée de l'atmosphère située au-dessus de la troposphère et s'étendant de 10 kilomètres (9 Kms aux hautes latitudes et 16 kms en zone tropicale en moyenne) à 50 kilomètres d'altitude environ.

## **T**

**Tourbe** : La Tourbe est formée de plantes mortes, habituellement de mousses de type sphaigne, particulièrement décomposées du fait de leur immersion permanente dans l'eau et de la présence de substances préservatrices telles que les acides humides.

**Tourbière** : Zone humide acide, tel qu'un bourbier où s'accumule lentement la tourbe, milieu marécageux.

## *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

### **U**

**Urbanisation** : Conversion de terres à l'état naturel, exploitées (à des fins agricoles, par exemple) ou non, en zones urbaines ; le processus va de pair avec un exode rural, une proportion croissante de la population venant s'installer dans des établissements définis comme centres urbains.

### **V**

**Vulnérabilité** : Mesure dans laquelle un système est sensible-ou incapable de faire face – aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et du rythme de l'évolution et de la variation du climat à laquelle le système considéré est exposé, de la sensibilité de ce système ou de sa capacité d'adaptation.

### **Z**

**Zone aride** : Région des terres émergées à faible pluviosité, faible signifiant généralement que la précipitation y est inférieure à 250 millimètres par an.

**Zone humide** : Zone de transition régulièrement engorgée , constituée de sols mal drainés, souvent comprise entre un écosystème aquatique et un écosystème terrestre et alimenté par des pluies et les eaux de surface ou souterraines. Les zones humides sont caractérisées par la prédominance d'une végétation adaptée aux sols saturés en eau.

**Zone semi-arides** : Régions à pluviosité faible à modérée, peu productives et généralement classées dans la catégorie de s parcours. L'expression « pluviosité faible à modérée » correspond habituellement à une hauteur de précipitations comprise entre 100 et 250 millimètres par an.

## **ANNEXE**

### **Caucus d'Accra sur les Forêts et le Changement Climatique – 3 octobre, 2009 – Bangkok, La Thaïland**

#### **Messages Clés du Caucus d'Accra concernant la REDD dans un nouvel accord CCNUCC**

L'objectif global c'est d'arrêter la déforestation, donc tout accord REDD devrait:

- Protéger les forêts intactes naturelles, enrichir la biodiversité, et restaurer les forêts naturelles dégradées. Les plantations ne sont pas des forêts et devraient être exclues de REDD;
- Inclure un objectif ambitieux afin d'arrêter la déforestation d'ici 2020 ;
- Affirmer que, loin de constituer la déforestation, les usages durables traditionnels de la forêt sont en fait des composantes essentielles de l'adaptation efficace ;
- S'adresser aux vraies causes de la déforestation. Les activités industrielles à grande échelle telles que l'exploitation industrielle du bois, l'élevage industriel de bétail, la production des agro-carburants, ne devraient bénéficier d'aucun futur accord climatique sur les forêts ;
- Inclure des politiques et des mesures qui visent les moteurs de la déforestation consécutifs à la demande de marchés et accords commerciaux, afin d'assurer que ces derniers ne contredisent, ni ne minent l'objectif d'arrêter la déforestation et la dégradation. Les processus REDD devraient être fondés sur les droits, conformément aux définitions dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (UNDRIP) et d'autres instruments et accords internationaux (les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales)<sup>1</sup>
- Le droit au consentement libre, préalable et informé est une condition requise à toute activité ayant d'impact sur les peuples autochtones. La consultation n'est pas un substitut du consentement.
- Le processus REDD devrait garantir une participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales tout au long de ses étapes, y compris la conception, la planification, la mise en oeuvre et le suivi.

### *ABC REDD : Comprendre REDD et ses enjeux*

- La réduction durable des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts n'est pas possible sans la participation pleine et effective, et la sécurisation des droits fonciers, des Peuples Autochtones et des communautés locales qui dépendent de la forêt.
- Les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales doivent être reconnus, assurés, protégés, et renforcés à travers les processus liés à la REDD.
- Un accord mondial sur le climat doit inclure un mécanisme de plainte qui est accessible, indépendant et transparent, et qui redresse les doléances d'une manière opportune.

---

<sup>1</sup> Le Caucus d'Accra soutient entièrement la déclaration de politique du Forum des Peuples Autochtones concernant le changement climatique.